



Pro domo:

Les minorités ne sont pas suffisamment protégées en Europe!

Le 46e Congrès des Nationalités de l'UFCE qui s'est déroulé du 24 au 26 mai à Heerenveen (Pays-Bas) a pu rassembler cette année plus de 200 délégués de plus de 70 organisations de minorités nationales en Europe, hommes politiques, scientifiques et un cercle intéressé par les questions relatives aux minorités. L'hospitalité de l'organisation membre de l'UFCE, Ried fan de Fryske Beweging, et la présence d'importantes personnalités politiques du gouvernement néerlandais (Mme Dieuwke de GRAAFF NAUTA), du gouvernement provincial frison (député AJ Bertus MULDER), de la ville

l'UFCE Romedi ARQUINT (Suisse) a attiré l'attention sur le fait que le sujet est dominé par l'idéologie de l'état national parlant de populations majoritaires et de minorités nationales et sur le fait que le maintien et le soutien de la diversité linguistique et culturelle en tant que patrimoine historique européen ne soient pas mis au centre des intérêts primordiaux.

Discours de M. Arquint :
<http://www.fuen.org/Seiten/aktuel76.html>

Le Haut-commissaire de l'OSCE chargé des minorités nationales, quittant

détaillée sur l'Europe de l'ouest, a signalé les nombreux efforts du Conseil

prononcé en faveur d'instruments juridiques internationaux encore plus



C'est dans le cadre d'une discussion podium sous la régie du Slovène carinthien Karel SMOLLE de l'Institut autrichien des communautés ethniques que des représentants des Rom en Allemagne (Romani ROSE), des Frisons aux Pays-Bas (Prof. Dr. Durk GORTER), des Slovènes en Italie (Bernard SPACAPAN), de l'UFCE (Romedi ARQUINT) se sont exprimés sur les résultats obtenus dans les pays dits pays occidentaux d'Europe (cf. photo). On a particulièrement critiqué la coopération des états avec les organisations des communautés ethniques concernées lors de la ratification de la convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Mais au Conseil d'Europe et dans d'autres institutions internationales aussi, les organisations nationales et internationales des minorités nationales sont guère intégrées dans les processus de décision. On attend des organisations civiles qui représentent les communautés linguistiques et culturelles plus de « mordant » et des prises de position claires.

d'Europe et a présenté les limites données par la souveraineté des états. Il a souligné le rôle des organisations des minorités concernées et les organisations européennes comme l'UFCE sans la pression desquelles, et leurs revendications insistantes en vue d'améliorations, les responsables politiques seraient encore plus lents à réagir. M. DE PUIG s'est

performants. Il expliqua la proposition d'un protocole additionnel à la déclaration des droits de l'homme contenant des droits exigibles par voie de justice pour les membres de minorités nationales, comme l'exige l'assemblée parlementaire du Conseil d'Europe.

Des minorités russes

Les organisations membres de l'UFCE analysent les rapports des pays concernant la charte des langues

Lors du 46e Congrès des Nationalités de l'UFCE qui a eu lieu du 23 au 27 mai 2001 à Heerenveen a été apportée dans le cadre de la localisation des minorités en Europe (voir photo) une suggestion que le Bureau et le secrétariat général de l'UFCE aimeraient adopter.

Il s'agit en détail de regrouper les appréciations des organisations membres de l'UFCE concernant les premiers rapports des états sur la Charte européenne des minorités régionales et minoritaires pour les transmettre en un rapport étendu au Comité d'experts du Conseil de l'Europe.

Les organisations membres de l'UFCE dans les 14 pays dans lesquels la charte a déjà été ratifiée ont reçu il y a quelques jours un questionnaire d'appréciation des premiers rapports des états.

Un rapport correspondant de l'UFCE sera disponible en automne.

de Heerenveen (conseiller municipal Frans BOUWERS) et du nouveau président de l'Association Ried fan de Fryske Beweging, Jaap VANDER BIJ exprimaient l'importance attachée à la cohabitation pacifique de la population majoritaire avec la communauté frisonne dans ce pays.

A Heerenveen, on a localisé la situation actuelle des minorités nationales en Europe. Dans son discours d'ouverture, le président de

prochainement ses fonctions, Max VANDER STOEL a fait rapport dans son exposé, soutenu par son chef de cabinet, M. Carl SALICATH, des résultats obtenus et a présenté les instruments et la stratégie de l'OSCE (photo 2601.jpeg). Il a fait mention également des nombreuses questions encore irrésolues que se pose la communauté internationale. Luís Maria DE PUIG, vice-président de l'assemblée parlementaire du Conseil d'Europe (Cataluna), a présenté une analyse

Congrès de l'UFCE 2002 à SUBOTICA / SERBIE

Le 47e Congrès des Nationalités de l'UFCE se tiendra du 8 au 12 mai 2002 à SUBOTICA / Vojvodine SERBIE. Ce sera la première fois que l'UFCE tient son congrès en Serbie. Les premiers entretiens de préparation du prochain congrès des nationalités de l'UFCE auront lieu bientôt avec les représentants du bureau de la « Demokratski Savez Hrvata u Vojdonini » (<http://www.dshv.org>).

Un complément d'informations sur le 47e Congrès des Nationalités de l'UFCE sera bientôt fourni.

désormais membres de l'UFCE !

L'Assemblée des délégués s'est penchée sur les affaires régulières. Après la démission du président et vice-président breton Per LE MOINE, co-fondateur de l'association, le bureau réélu pour une période de trois ans est constitué de Romedi ARQUINT (rhéto-romain de Suisse), de Hans Heinrich HANSEN (allemand du Schleswig du nord du Danemark), de Ludwig ELLE (Sorabe d'Allemagne), Bruno HOSP (Tyrolien du Sud d'Italie), Bela TONKOVIC (Croate de Serbie) et de Joseph v. KOMLÓSSY (l'un des représentants vivant en Suisse des minorités hongroises).

Pour la première fois, des minorités russes d'Estonie, Lettonie et d'Ukraine sont devenues membres de l'UFCE à Heerenveen. La hausse des membres au nombre de 40 membres



Le comité consultatif créé en juin 2000 à Komarno/Komaron (SK) s'est aussi rassemblé dans le cadre d'une réunion (voir photo 2605.jpeg). Le président, Herbert KNOBLICH, président du parlement du Land de Brandebourg, a pu saluer de nombreux représentants des parlements et des gouvernements dans lesquels vivent des organisations membres de l'UFCE. Le comité consultatif est un organe informel d'informations et d'échange dont l'objectif est d'accompagner et de soutenir les activités de l'UFCE. Par la création du comité consultatif, aussi bien l'UFCE en tant qu'organisation non-gouvernementale que les représentants de l'Etat mettent l'accent sur la volonté d'une coopération constructive sans laquelle les questions relatives aux minorités ne peuvent être abordées et résolues avec satisfaction. La prochaine réunion aura lieu en autonome dans la région du Tyrol du Sud.

réguliers et de 21 associés au total, venant pour la moitié des pays ex-communistes, font de l'UFCE l'association la plus grande et la plus représentative, ses ressources financières réduisant très fortement sa marge d'action. Outre la résolution principale, l'Assemblée des délégués a

voté différents appels : des Turcs Meskhètes en Russie et Géorgie, le peuple Nogai en Russie, les Ladins des Dolomites en Italie, des Aroumains dans les pays des Balkans, de différentes minorités en Russie et des Carpatho-Rusyns en Ukraine. Toutes les résolutions

adoptées : www.fuen.org/Seiten/resd2001.html

Un programme culturel et un tour en bateau en mer frisonne étaient en marge du congrès et de l'assemblée des délégués.

Communiqué de presse du Bureau de l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques en Europe (UFCE)

L'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques en Europe a toujours suivi de près les évolutions de l'enseignement sorabe et se déclare solidaire avec les revendications formulées par la Domowina, de l'Association scolaire sorabe et de l'initiative parentale à Chrostwitz. Le Président de l'UFCE, Romedi Arquint, avait déjà adressé l'année passée une lettre au Ministère saxe chargé de la culture, en revendiquant le maintien des écoles sorabes. La réponse globale qu'il avait obtenu à l'époque n'avait pas été satisfaisante. A l'occasion du Congrès de l'UFCE de cette année, le délégué de l'Association Domowina a informé de nouveau les représentants des minorités nationales et les représentants de la politique européenne de la mise en danger du réseau scolaire sorabe. Les délégués ont réaffirmé leur solidarité avec les revendications des Sorabes.

Dans la politique européenne concernant les minorités, l'enseignement joue un rôle central. On est d'accord sur le fait que les écoles des minorités ne garantissent pas seulement le maintien et le développement de la langue, mais permettent aussi de mesurer l'importance accordée à une politique sincère et en conformité avec les intérêts de la minorité. Les pertes subies dans le domaine de l'enseignement ne peuvent pas être comblées par d'autres domaines ou mesures. Bien au contraire, elles entraînent d'autres pertes dans différents domaines sociaux de la communauté ethnique.

Dans la politique européenne en matière de minorités, il y a un principe important qui dit que les problèmes des minorités ne doivent pas être traités en utilisant les mêmes moyens et méthodes que ceux de la population majoritaire. Dans la convention-cadre européen pour la protection des minorités nationales, qui a été aussi ratifiée par l'Allemagne, les pays s'engagent à encourager l'égalité de la majorité et de la minorité dans tous les domaines sociaux, les conditions particulières de la minorité devant être prises en considération. Les décisions prises par le Ministère de la Culture du Land de Saxe et par le Tribunal administratif de Dresde ignorent apparemment ce principe.

Les décisions prises en ce qui concerne l'enseignement du second degré à Chrostwitz et le réseau scolaire sorabe ont été tout simplement justifiées par des arguments techniques et des effectifs d'élèves. On explique qu'il n'y avait pas d'autres solutions alternatives. Il s'agit en fait de décisions politiques. Dans la politique par contre, il y a toujours des solutions alternatives. Il y a en Europe et aussi en Allemagne notamment aussi bien pour les minorités allemandes que pour d'autres des solutions répondant plus aux attentes des élèves et parents.

Une attitude positive envers les besoins particuliers de la minorité sorabe, une volonté sincère à contribuer à préserver la langue, la culture et l'identité, la flexibilité dans la recherche et l'établissement de solutions alternatives ainsi qu'un comportement démocratique avec les personnes concernées pourraient contribuer à résoudre le conflit et à préserver par la même occasion les écoles sorabes.

Dans cet esprit, l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques en Europe continue de soutenir tous les efforts visant à préserver l'enseignement du second degré à Chrostwitz ainsi que le réseau scolaire sorabe dans la région de Lusace.

Conférence de contrôle des standards juridiques des minorités

du 30 novembre au 3 décembre 2001 dans l'Académie européenne Sankelmark

En coopération avec le « European Centre for Minority Issues ECMI » (<http://www.ecmi.de>) et avec l'Académie européenne Sankelmark (<http://www.eash.de>), l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques en Europe UFCE (<http://www.fuen.org>) prévoit d'organiser une « Conférence de contrôle des standards juridiques des minorités » pour présenter aux ressortissants de minorités concernés le niveau actuel des standards juridiques des minorités.

L'objectif est, en complément de la conférence, de créer une documentation sous la forme d'un manuel qui prend en compte les mécanismes de contrôle des standards juridiques des minorités.

Seminaire sur les minorités à Belgrade

Le Conseil de l'Europe et le Ministère chargé des minorités nationales et ethniques du gouvernement de Yougoslavie ont organisé les 11 et 12 juin un séminaire sur la Charte européenne des langues régionales et minoritaires à Belgrade. C'est au nom du Conseil de l'Europe que Rolf Gossmann, expert en minorités nationales, Elda Moreno, secrétaire du Bureau de l'implémentation de la Charte, et Eduardo Ruiz, expert en minorités, s'ont intervenus dans le cadre de ce séminaire. Après avoir souscrit à la convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales le 11 mai 2001, la Yougoslavie est maintenant prête à signer la Charte. Différents représentants et fonctionnaires du gouvernement yougoslave étaient présents le premier jour du séminaire. Les représentants de minorités et de nombreux NGO étaient invités le jour suivant. L'UFCE y était représentée par son vice-président et à la fois président de l'Union démocratique des

On prévoit d'inviter les membres de minorités concernés ainsi que des scientifiques et des représentants d'organisations internationales des droits de l'homme (Nations Unies, OSCE, UE, Conseil de l'Europe, Conseil des Etats Baltes, Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est etc.).

Conformément à la capacité d'accueil de l'Académie européenne Sandelmark, 40 représentants/représentantes maximum de 30 pays maximum seront invités en plus des conférenciers. Il s'agit de représentants/représentantes des 40 organisations membres de l'UFCE.

D'autres informations seront disponibles bientôt.

Croates en Vojvodine Bela TONKOVIC (voir photo). Au cours d'une discussion animée, on a constaté d'énormes déficits au niveau des informations sur la convention-cadre et sur la Charte. On a signalé aussi l'inconséquence du gouvernement yougoslave et serbe à l'égard des minorités. Selon les propos retenus, leur attitude à l'échelle internationale est digne d'éloges, mais au niveau national, la politique en matière de minorités rappelle encore trop le gouvernement Milosevic.

Le vice-président de l'UFCE TONKOVIC a signalé le jugement du tribunal constitutionnel de la République serbe daté du 25 janvier 2001 qui a interdit l'usage de la langue croate dans les administrations et l'utilisation des noms de lieu hongrois traditionnels dans la commune de Subotica, ainsi que le refus prononcé le 24 mai par le parlement de la province Vojvodine concernant l'introduction du croate en tant que l'une des langues officielles.

Réduction des subventions versées aux Danois et aux Frisons

Le gouvernement du Land de Schleswig-Holstein en Allemagne a annoncé la réduction de 20 % environ de ses subventions versées à la minorité danoise et frisonne dans son prochain budget. Ces réductions toucheront fortement l'enseignement danois et l'association agricole en particulier. D'après les dires de personnalités politiques danoises, le maintien de ce cours par le gouvernement du land va porter également atteinte aux bons

rapports entretenus jusqu'ici avec le Danemark. Le Danemark paie en grande partie les subventions versées à la minorité danoise et à la minorité allemande résidant dans la région danoise du Schleswig du nord au Danemark. La représentation politique des danois et des Frisons, l'association électorale du Schleswig du sud (SSW), laisse présager des conséquences sur la bonne coopération jusqu'à cette date entre la SSW et le gouvernement du Land.

La Slovaquie ratifie la charte des langues

En septembre dernier, la Slovaquie a également ratifié la Charte européenne pour les langues régionales et minoritaires du Conseil de l'Europe. Elle entrera probablement en vigueur le 1er janvier de l'année prochaine. La Charte est déjà en vigueur dans 14 pays européens, 12 autres pays l'ont signé.

Critique de la politique des minorités du Danemark

Selon les propos d'une délégation du Conseil de l'Europe, le Danemark ne protège pas ses minorités comme il se doit. Les Féroïens, les Groenlandais, les Sinti et Roms sont exclus de la convention.

Nouvelle responsable chargée de la culture au L'Union des Allemands des Carpates

L'Union des Allemands des Carpates (KDV) a une nouvelle responsable chargée de la culture. Âgée de 25 ans, Lenka Kollarova vient de Kosice/Kaschau et a terminé ses études allemandes en 1999. L'ancienne professeur d'allemand veut se concentrer ses activités sur la jeunesse.

Le professeur Jenö Kaltenbach réélu



Le parlement hongrois a réélu le 20 juin 2001 le professeur Kaltenbach comme délégué parlementaire chargé des minorités nationales et ethniques de Hongrie pour six autres années consécutives. Le président Mádl s'est référé à la lettre commune des 14 administrations autonomes du pays de janvier de cette année. L'UFCE, elle aussi, (entre autres l'Association des Allemands de Hongrie et l'Association des Roumains en Hongrie) se réjouit de la réélection de M. Kaltenbach. Quelques jours auparavant, le président de l'UFCE, Romedi Arquint, avait fait part au Président de la république hongroise, M. Mádl, que le professeur Kaltenbach jouit d'un grand respect auprès des communautés ethniques et dans l'opinion publique hongroise ainsi que d'un grand prestige à l'échelle internationale.

Per Le Moine 75 ans!

Pierre Le Moine, l'un des fondateurs de l'UFCE, ancien président et membre de la direction de l'UFCE pendant de longues années, fêtera son 75e anniversaire le 4 août. A l'occasion du 46e Congrès des Nationalités de l'UFCE qui a eu lieu du 23 au 27 mai 2001, Pierre Le Moine a fêté son départ en retraite à Heerenveen.

Armin Nickelsen, secrétaire général de l'UFCE pendant de longues années, a tenu le discours sur Pierre Le Moine. En voici quelques extraits :

«.....Lorsque l'UFCE a été fondée en 1949 à Versailles près de Paris, Per Le Moine, à cette époque jeune étudiant en architecture de l'Université de Paris, était un participant intéressé et un auditeur attentif. Per Le Moine représentait la communauté bretonne et s'est engagé dès le début pour la cause bretonne, et pour le maintien de la langue et de la culture bretonnes.

....Pendant plus d'un demi-siècle, Pierre Le Moine s'est senti rattaché à l'UFCE et lui a rendu de fidèles services, d'abord de 1965 à 1969 en tant que président de la commission des jeunes de l'UFCE, de 1986 à 1990 en tant que président de l'UFCE et pendant plusieurs décennies en qualité de vice-président de l'UFCE jusqu'à aujourd'hui !

...Dans bien des situations où la tension régnait dans les rangs de l'UFCE, Pierre Le Moine a joué le rôle d'intermédiaire franc et droit qui a toujours réussi à convaincre les groupes en querelle que notre seule chance était de se présenter en tant qu'UFCE solidaire pour pouvoir être appréciés et écoutés en Europe. »

L'UFCE lui souhaite « Joyeux Anniversaire ».



Les Cornouaillais

Les Cornouaillais sont originaires de la Cornouailles - péninsule à l'extrême sud-ouest de la Grande-Bretagne dont la ville principale est Truro.

L'histoire

Lorsque les Romains se retirèrent, la Cornouailles fut d'abord sous l'empire anglo-saxon. C'est dans le cadre de l'invasion normande que la Cornouailles est devenue un comté et à partir de 1337 un duché. Cette période nouvelle a commencé par plusieurs rébellions et guerres. C'est ainsi que l'on se révolta en 1549 dans le cadre de la « Prayer Book Rebellion » contre l'introduction d'une messe en anglais, l'offre d'une traduction officielle des livres de prière en cornique n'étant pas en mesure de calmer les insurgés catholiques. La « rébellion de Monmouth » en 1685 a connu également une fin sanglante.

Au fur et à mesure de l'industrialisation, les mines ont connu



Cornish Stannary Parliament: Rodney Nute et Dr Nigel Hicks (à droite).

un essor important et ont marqué l'économie de la Cornouailles pendant des centaines d'années. Au milieu du XIXe siècle, les mines d'étain et de plomb profondes et d'extraction coûteuse sont devenues trop cher comparées à celles des colonies d'outre-mer et l'exploitation des mines a connu un regain important. De nombreux mineurs corniques ont émigré en Amérique et en Australie.

La langue

Le cornique (Kernewek) fait partie des langues celtiques, proche du breton et du gallois, des langues que l'on appelle les « langues P ». Depuis la Réforme, le nombre de locuteurs n'a cessé de baisser. Vers 1750, le cornique était compris uniquement par quelques individus et la langue est complètement disparue au

XIXe siècle. Des efforts de préservation du cornique ou visant du moins à le documenter sont perceptibles depuis la fin du XVIIe siècle. Des traductions de passages de la Bible et différents écrits sont apparus. Il

est important ici de citer Nicholas Bosc et ses enfants dont les oeuvres ont constitué 200 ans plus tard la base du manuel paru en 1929 « Cornish for All » de Robert Morton Nance. Cette langue disparue est vraiment ressuscitée.

Aujourd'hui, des enfants reprennent le cornique comme langue maternelle. Des cours en cornique sont offerts partout sur le territoire. Il y a même des cours de langue complets sur Internet (www.clas.demon.co.uk/html/online_course.htm).

Le statut juridique de la langue cornique est très faible. La Grande-Bretagne n'a donc pas mis le cornique sous la protection de la Charte pour les langues régionales et minoritaires.



Aidez l'U.F.C.E.!

La situation financière de l'U.F.C.E. est plutôt modeste. Pour qu'elle puisse continuer à intervenir en faveur de la protection des minorités nationales, elle a besoin d'être aidée financièrement (coordonnées bancaires voir ci-dessous).

L'U.F.C.E., association déclarée, est reconnue d'utilité publique par acquit de franchise du Service des contributions de Flensburg, numéro fiscal : 15290, F 619 du 02.03.1999 et peut émettre des attestations de don à présenter au service des contributions. A la réception du don, vous recevez immédiatement une attestation de don dans laquelle il est écrit que nous utiliserons uniquement la somme qui nous a été adressée à aux fins conformes à nos statuts.

Les coordonnées bancaires de l'U.F.C.E. sont : Union Bank Flensburg, numéro de code bancaire : 215 201 00, n° de compte 00 120 84.

Disponibles

RAPPORTS de SITUATION

• de la Slovaquie	1996/97
• de la région des Carpatés	1996-03
• concernant les Tatars de Crimée	1996-10
• en Yougoslavie	1998-03
• en Georgie	1998-11
• Les Aroumains dans le Etats balkaniques	1999-03
• en Montenegro et Kosovo	1999-07
• en Azerbaïdjan & Georgie	1999-10
• en Georgie	2000-10

UFCE ACTUEL

Spécial avec des présentations succinctes des

N° 53 : Les Hongrois et Allemands en RO	1995-07
N° 54 : Les Bretons en France	1995-09
N° 54 : Les Slovènes en Italie	1995-09
N° 55 : Les Sorabes en Allemagne	1996-02
N° 55 : Les Slovènes de Carinthie en Autriche	1996-02
N° 56 : Les Rhétoromans en Suisse	1996-07
N° 57 : Les Sinti et Rom en Allemagne	1996-10
N° 58 : Les Tatars de Crimée en Ukraine	1996-12
N° 59 : Les Allemands des Carpatés en SK	1997-04
N° 60 : Finlandais de Suède	1997-07
N° 61 : Les Aroumains dans le Etats balkaniques	1997-10
N° 62 : Les Roumains en Croatie	1997-12
N° 64 : La minorité nationale polonaise en CZ	1998-05
N° 64 : Les Allemands en République tchèque	1998-05
N° 65 : Les Roumains de Crimée en Ukraine	1998-07
N° 66 : Les Valaques au nord de la Bulgarie	1998-12
N° 67 : Les Allemands en Danemark	1999-03
N° 68 : 50 ans l' UFCE	1999-05
N° 70 : Les Slovaques en République tchèque	1999-12
N° 72 : Les Hongrois en Slovaquie	2000-03
N° 73 : Les Scaniens de Scanie	2000-09

Nr. 75: Les Russes de Lettonie	2001-04
Nr. 75: Les Russes en Ukraine	2001-04
Nr. 75: Les Russes en Estonie	2001-04
Nr. 76: Les Frisons au Pays-Bas	2001-06
Nr. 76: Les Frisons en Allemagne	2001-06
Nr. 77: Les Cornouaillais de la GB	2001-10

DOCUMENTATIONS

42. Congrès des Nationalités Pörschach WS/A	1997
43. Congrès des Nationalités Prague/CZ	1998
44. Congrès des Nationalités Haderslev/DK	1999
45. Congrès des Nationalités Komarno/SK	2000
46. Congrès des Nationalités Heerenveen/NL	2001

CONFERENCES

PL - Warszawa: The National Minorities in PL	1998-11
A - Vienna The National Minorities in A	1999-09

RÉSOLUTIONS

- of the FUEN Assembly of Delegates

PRESS RELEASES

http://www.fuen.org/Seiten/e_press.html

50 YEARS FUEN

The History of FUEN 1949-2000

FUEV - GENERALSEKRETARIAT

Schiffbrücke 41 • D - 24939 Flensburg

0049-461-12 8 55 • 0049-461-18 07 09 Fax
info@fuen.org • <http://www.fuen.org>